

## Horodateurs et radars : failles juridiques décelées, prunes évitées !

La justice versaillaise mène la vie dure aux pouvoirs publics et pourrait vous être d'un grand secours si vous avez commis quelques infractions au volant ! Elle vient en effet de prendre deux décisions spectaculaires en donnant gain de cause à des automobilistes, l'un épinglé pour défaut d'affichage d'un ticket d'horodateur, l'autre flashé au radar. Retour sur les faits...

● Le premier lièvre est levé en mars dernier par l'association 40 millions d'automobilistes. Une adhérente de Montigny-le-Bretonneux est verbalisée pour divers procès-verbaux dont la plupart concernent un défaut d'affichage du ticket d'horodateur. La conductrice conteste et laisse ainsi passer le délai légal de 45 jours. L'étau se resserre lorsque le ministère public donne l'ordre au fisc de majorer ses PV ! Mais elle n'en démord pas et se rapproche de la commission juridique de l'association. Cette dernière découvre que le défaut d'affichage n'est mentionné nulle part, ni dans le Code pénal, ni dans le Code de la route ni même dans l'arrêté municipal de la ville en question. « Ces PV sont donc considérés comme nuls », explique Rémy Jousseau, président de cette commission. L'absence de fondement pénal de la contravention fait logiquement, en mai dernier, jurisprudence auprès de la cour d'appel de Versailles. « Les récriminations ne font que commencer car une dizaine d'autres personnes dans la même situation ont eu depuis leurs PV classés sans suite », ajoute Rémy Jousseau. Certes. Mais attention car des distinctions persistent

selon les villes : certaines ont sanctionné le défaut d'affichage dans un arrêté municipal et d'autres ont oublié de le faire ! Avant de crier au loup, contactez d'abord la mairie de la commune concernée pour savoir si un arrêté municipal existe ou pas. Si oui - demandez à le consulter -, vous n'échapperez pas à la prune. En revanche, si vous ne pouvez l'obtenir, c'est qu'il n'existe probablement pas. Dans ce cas, votre PV a toutes les chances d'être illégal !